

**Vœu déposé par M Christophe AVENA
au nom du groupe des Forces de Progrès**

Le gouvernement a récemment annoncé la mise en œuvre en avril-mai de la vaccination des personnels de l'Éducation nationale, au moment où le pays est confronté à la troisième vague de l'épidémie de la COVID-19 et la décision du gouvernement de mettre en place de nouvelles restrictions de circulation.

Au-delà de cette annonce concernant une mission particulière des agents concourant au service public de l'Éducation, nous sommes en droit d'attendre la présentation d'une réelle stratégie et d'une priorisation vaccinale de l'ensemble des agents des services publics. N'oublions pas les personnels de la petite enfance (assistantes maternelles, personnels des crèches, des haltes garderie, etc), les personnels médico-sociaux, les personnels de la protection de l'enfance, les agents des forces de sécurité et de secours, etc.

Plus largement, une stratégie pour l'ensemble des salariés du secteur privé en première ligne doit aussi être mise en œuvre.

A ce jour, les collectivités locales et leurs agents, qui sont pourtant depuis le début de la crise sanitaire, en première ligne face à l'épidémie et maintenant pour la mise en œuvre de la vaccination, sont à nouveau exclus de la campagne de vaccination.

C'est pourquoi nous, Conseillers départementaux de la Côte-d'Or soussignés, demandons au gouvernement :

- D'élargir la liste des personnels prioritaires aux personnels de la petite enfance, à l'ensemble des personnels médico-sociaux et notamment les personnels chargés de la protection de l'enfance ;
- D'engager un réel dialogue et un partenariat avec les collectivités locales et les organisations syndicales des agents des services publics afin de définir une stratégie qui n'oublie personne.